

SECRET

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

No. 047

SECRET/HS/21/Add.1

20 juin 1989

DOUANIERS ET LE COMMERCE

SYSTEME HARMONISE - NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII

Communication de documentation

Liste III - Brésil

Addendum

La Mission permanente du Brésil a fait parvenir au secrétariat la communication ci-après, en date du 12 juin 1989.

Me référant au document SECRET/HS/21, daté du 15 décembre 1988, qui contient le projet de transposition de la Liste III - Brésil dans le Système harmonisé, je tiens à vous informer qu'un examen de la nomenclature brésilienne au regard du Système harmonisé, récemment entrepris par le Conseil brésilien de la nomenclature, a fait apparaître qu'il serait nécessaire de modifier les annexes jointes au document SECRET/HS/21.

Les documents ci-joints¹ contiennent les rectifications, adjonctions et suppressions apportées aux annexes II, III et IV du document SECRET/HS/21. Le Brésil est prêt à engager des consultations sur ces modifications. Les parties contractantes intéressées devront adresser leur demande par écrit, dans un délai de 90 jours, à la Mission permanente du Brésil, et en envoyer une copie au secrétariat du GATT.

Je vous saurais gré de bien vouloir distribuer aux parties contractantes la présente communication, ainsi que les listes qui y sont jointes.

¹En français seulement